



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 novembre 2010, 20H30.

Date de la convocation : 18 novembre 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Marie-Eve, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Excusés : BOYAT Denis, LARDET Denis, BOYAT Thierry pour les 3 premiers points.

Pouvoirs : BOYAT Denis à DUBY François ; LARDET Denis à DESROCHES Daniel

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

CM 11/2010

☒ Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2010 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

1) Busage des fossés effectué pour les habitants.

Monsieur le Maire explique au Conseil que les agents communaux sont amenés à effectuer des busages pour les particuliers, qui consistent en la pose de buses et en la confection de regards.

Ces travaux sont réalisés par les agents afin de s'assurer que les tuyaux soient bien posés. Ces derniers, une fois posés, sont recouverts de terre ou de cailloux, proprement, mais sans enrobé.

Jean Luc BENOIT précise que le problème qui se pose est que les propriétaires des terrains concernés se plaignent que comme les agents ne font pas les finitions ils préfèrent engager directement une entreprise. Pascale CATHERIN rappelle que vu les configurations très diverses des terrains, et les différentes largeurs et longueurs de ces derniers, les agents ne peuvent pas prendre en charge la totalité des enrobés car certains busages leur prendraient beaucoup trop de temps.

Ce travail est ensuite facturé au propriétaire sur la base d'une délibération du 27 novembre 2001 qui n'a pas été réactualisée. De nouveaux tarifs ont donc été calculés sur la base de devis récents pour une facturation plus précise, qui fera l'objet d'un devis systématique de la part des agents, devis qui devra être accepté par le propriétaire avant tous travaux.

Fourniture	Unité	Prix HT
Buse de Ø 300	1 mètre	4
Buse de Ø 400	1 mètre	7.00
Regard simple	1 unité	15.00
Regard profond	1 unité	30.00
Grille plate 400	1 unité	72.00
Grille plate 500	1 unité	120.00
concessé 0/31.5 St martin calcaire	1 Tonne	16.55
Forfait de pose	1 heure	70.00

Monsieur le Maire précise que le forfait de pose comprend le travail de deux agents ainsi que l'utilisation des engins.

Le Conseil municipal adopte à mains levées et à l'unanimité cette révision des tarifs de busage, qui s'entendent donc bien hors finitions.

2) Indemnités du 1er adjoint pour avoir assuré la suppléance du Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'indemniser Jean Luc BENOIT pour le travail qu'il a accompli durant plus de deux mois, en tant que suppléant du Maire démissionnaire.

Monsieur le Maire rappelle que durant cette période il s'est rendu quasiment tous les jours en mairie afin de traiter les affaires courantes : diverses signatures, rendez vous, suivi du dossier d'assainissement. Il a été sollicité le week end pour des mariages, baptêmes, et par les pompiers lors de la tempête et de la pollution de la Loeze.

Durant cette période, Jean Luc BENOIT a simplement reçu son indemnité d'adjoint. Monsieur le Maire pense qu'il serait logique de le rémunérer un peu plus pour cette charge de travail supplémentaire. Il propose donc de lui verser la somme de 1 000€.

Christian LACROIX intervient pour dire qu'il n'est pas du tout d'accord. Pour lui les choses seraient différentes si l'absence du Maire avait été due à des raisons de santé ou de long déplacement professionnel, or il n'en est rien. Les attributions du Maire adjoint prévoient la suppléance du Maire quand ce dernier est absent. Il trouve donc cavalier de voter ce type de décision.

Stéphane ARNAL explique qu'il rejoint Christian LACROIX, le remplacement du Maire faisant partie des fonctions du 1^{er} adjoint.

François DUBY précise que lorsqu'on postule aux fonctions d'adjoint, on se prépare à une telle situation.

Monsieur le Maire répète alors qu'il trouve normal d'indemniser ce travail supplémentaire.

Jacques PENIN évoque alors le travail fait par Denis LARDET en remplacement de l'ancien adjoint bâtiment qui avait démissionné de son poste d'adjoint quelques mois avant la démission du Conseil, qui dans ce cas pourrait aussi mériter compensation.

Monsieur le Maire rappelle alors le contexte différent dans lequel s'est retrouvé Jean Luc BENOIT car il a du gérer seul les différents dossiers.

Luc VOISIN précise alors qu'il est courant d'indemniser l'adjoint suppléant dans ce type de situation.

Par vote à bulletin secret, avec 8 voix pour, 7 voix contre et 3 votes blancs, l'indemnité n'est pas accordée à Jean Luc BENOIT faute de majorité absolue des suffrages exprimés.

3) Prime annuelle des agents.

Monsieur le Maire explique au Conseil que tous les ans en décembre les agents reçoivent une prime de fin d'année, de 400€ pour 35h hebdomadaires, quel que soit leur grade. Cette prime stagnant depuis plusieurs années, il propose de la réévaluer à 500 € par personne. Il précise que les agents n'ont pas de 13^{ème} mois.

Or la prime en vigueur actuellement est non réévaluable en l'état car elle repose sur un régime caduc depuis des années. Il faut donc la supprimer et instaurer de nouvelles primes individuelles légales, que sont l'I.F.T.S. (indemnité horaire de travaux supplémentaires) pour les agents de catégorie A et B, et l'I.A.T. (indemnité d'administration et de technicité) pour les agents de catégorie C. Ces primes reposent sur un montant de base différent selon le grade, un coefficient étant affecté à ces montants.

Christian LACROIX propose que la prime soit attribuée à chacun selon son grade et donc ses responsabilités, avec des montants différents, et non le même montant pour tout le monde.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaitait la même prime pour tout le monde afin de ne pas agrandir le fossé entre les agents, et que les calculs afin d'octroyer la même somme à tous ont été préparés.

François DUBY pense qu'un agent qui effectue ses tâches moins bien que les autres ne devrait pas avoir systématiquement la même prime que les autres. Les primes doivent être revues à la hausse, comme à la baisse, tous les ans, en fonction du travail effectué.

Luc VOISIN explique qu'il est difficile de donner des primes en fonction du mérite dans les petites collectivités. C'est un système lourd qui peut s'avérer pénalisant pour certains.

Olivier FAVRE pense que si le travail est mal fait il doit être possible de ne pas verser la totalité de la prime habituelle à un agent.

Pour François DUBY, une prime n'est pas une obligation et ne doit pas être considérée comme un acquis.

Christian LACROIX précise que dans la fonction publique, lorsqu'un agent ne donne pas satisfaction cela apparaît dans la notation, qui est déjà une sanction.

Monsieur le Maire met fin au débat en demandant au Conseil de se prononcer sur le principe de donner une prime de 500€ à chacun ou de donner à chacun le montant de base correspondant à son grade, qui ne sera pas inférieur à la prime versée jusqu'à maintenant, et qui pourra varier chaque année en fonction du travail fait.

Le Conseil municipal, à mains levées, adopte le principe d'une prime en fonction du grade de chacun, à 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Thierry BOYAT rejoint le Conseil pour la suite des décisions.

4) Avenant à la Convention du SIEA pour l'embellissement de la Traversée Nord.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Convention qui a été passée avec le SIEA pour l'enfouissement électrique dans le but d'embellir le centre bourg concernait seulement la partie de la RD 933 qui s'étend des feux tricolores jusqu'au hameau des Borjons.

Suite aux travaux sécuritaires qui sont envisagés sur cette route jusqu'à la sortie de la Commune, il est proposé au Conseil de faire un avenant à la convention avec le SIEA pour que cette dernière prenne en compte ladite partie de la RD933 du hameau des Borjons à la sortie de la Commune.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un tel avenant à la Convention du SIEA.

5) Comptes rendus des commissions.

⇒ Commission Communication :

Josiane FEYDEL dresse le compte rendu des deux dernières commissions communication : articles et couverture pour le bulletin annuel, élaboration du cahier des charges du site internet, préparation du Manziat infos n°11.

Thierry BOYAT remarque que dans le cahier des charges du site internet il n'est pas fait référence au fait que le site doit être accessible aux personnes handicapées (couleurs, nuances..). La question sera donc posée par la commission à la société DSFI.

⇒ Commission voirie :

Pascale CATHERIN dresse le compte rendu de la commission voirie du 10 novembre 2010 : visite de la traversée Nord et sélection du projet d'aménagement proposé par le cabinet Calad'études, rencontre avec le Cabinet pour discuter du projet retenu. Seuls les aménagements vraiment nécessaires seront effectués. Il faudra ensuite délimiter le positionnement de l'arrêt de car en

pensant que les enfants ne doivent pas en descendre du côté de la route. Il n'est pas problématique de commencer par refaire un côté de la route, le second pouvant être repris plus tard.

Pascale CATHERIN précise ensuite qu'un cédez le passage va être installé Rue des Millets.

Thierry BOYAT revient sur l'enquête de comptage qui a été faite route de Chevroux. Les résultats seront étudiés par la Commission.

Toujours pour cette même route, il demande ensuite s'il ne serait pas possible de réduire la vitesse à 50 km juste après le panneau car il n'est pas cohérent d'y rouler à 70 km/h.

⇒ Commission bâtiment :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux du CPI sont quasiment achevés, le peintre et l'électricien retardataires s'étant engagés à tout terminer pour la semaine suivante.

⇒ Commission urbanisme :

Marie Eve BOYAT dresse le bilan des demandes d'urbanisme qui ont été déposées pour le mois de novembre.

⇒ Commission Education Jeunesse Sport Culture Loisirs :

Josiane FEYDEL dresse le compte rendu de la commission CLES du 17 novembre 2010 : concours de vitrines pour les fêtes, aménagement d'un terrain de loisirs derrière le skate-park, cycles de conférences, chemins de randonnées, accueil des nouveaux arrivants, consultation de l'éducation nationale sur les rythmes scolaires, stationnement sur le parvis de l'église, local du tennis club.

Concernant les interrogations sur l'opportunité d'une salle des fêtes ou salle polyvalente, Josiane FEYDEL précise que la CCPB ne souhaite pas réaliser un gymnase, mais qu'il y a peu de salles polyvalentes dignes de ce nom sur le territoire. La CCPB pourrait alors installer une salle polyvalente communautaire.

Denis CATHERIN indique alors que se poserait le problème des associations de Manziat qui ne seraient plus prioritaires pour les réservations.

Christian LACROIX précise que ce qui était reproché aux salles polyvalentes était leur acoustique, or il semblerait que désormais les choses se soient bien améliorées sur cette question.

Il a été demandé à Corinne SIBELLAS de lister l'occupation des salles afin de dresser un bilan.

Informations et questions diverses.

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une commission Espace du Chêne va être créée afin de discuter du projet de la salle. Il faudra en désigner les membres. L'ensemble du conseil ne doit pas en faire partie car il est impossible de travailler à 19. Les documents élaborés par l'ancien Conseil serviront de base de travail.

Un point finance sera réalisé au mois de janvier, lors du débat d'orientation budgétaire.

⇒ Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil qu'il semblerait que la maison SIBELLAS soit bientôt mise en vente. La Maison en elle-même fait l'objet d'un emplacement réservé, la commune va donc l'acheter au prix conclu avec les vendeurs et le cas échéant au prix fixé par les Domaines. La grange et le jardin, qui constituent une parcelle séparée, feront quant à eux l'objet d'un droit de préemption, justifié par le projet d'intérêt général que sera l'équipement collectif de la salle polyvalente. L'ensemble du Conseil est d'accord sur le fait que ces terrains doivent être acquis par la commune. L'utilisation des locaux sera à envisager selon leur état.

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle friteuse a été commandée pour le restaurant scolaire, l'ancienne étant tombée en panne et sa réparation coûtant plus de la moitié du prix d'une nouvelle.

De même, un nouvel ordinateur va être acheté pour le policier municipal, le sien étant vieux et n'ayant plus de mémoire pour installer son nouveau logiciel du cimetière.

⇒ Monsieur le Maire indique au Conseil que le Téléthon va s'arrêter sur la commune le 4 décembre à partir de 16h. Tout le monde est invité à venir saluer les cyclistes.

⇒ Pascale CATHERIN informe les conseillers que les illuminations auront lieu le 7 décembre, et invite tout le monde à venir aider à la décoration. De nouvelles guirlandes vont être achetées pour remplacer celles qui ne fonctionnent plus.

⇒ Monsieur le Maire rappelle que la visite de la salle des fêtes de Foissiat aura lieu samedi 4 décembre.

⇒ Il informe le Conseil que la section « USEP La Prairie » remercie la commune pour sa contribution au cross du cœur.

⇒ Il informe le Conseil que Denis LARDET souhaite laisser son poste de délégué suppléant à la CCPB. Jean LAURENT se propose alors pour le remplacer.

⇒ Josiane FEYDEL revient sur le stationnement anarchique de l'école publique. Parfois les passages piétons sont bloqués. Elle suggère d'interdire aux voitures le parvis de l'église, d'autant plus qu'un parking est à la disposition des parents juste à côté de l'école et qu'un passage piéton va être instauré pour y accéder en toute sécurité. Les parents seront tout d'abord informés par un mot, et ensuite, en cas d'infractions persistantes, le policier sera envoyé afin de verbaliser les contrevenants. Des barrières seront donc installées sur le parvis.

⇒ Jacques PENIN revient sur le problème de l'éclairage à Cropettet. Ce dernier a déjà été signalé plusieurs fois à la Société chargée de la maintenance mais les délais d'intervention sont assez longs. Concernant les ampoules grillées, le SIEA va reprendre la compétence afin d'éviter les abus des entreprises auprès des communes.

⇒ Josiane FEYDEL rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu une documentation sur les méfaits de l'alcool et du tabac, étant tous concernés par les autorisations de buvette.

⇒ Jean Luc BENOIT termine en informant le Conseil qu'une nouvelle saleuse-sableuse sera commandée dès le lendemain du Conseil.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,